

DELIBERATION n° 35.

N° d'Inscription au Registre

- 20/05/ 35 -

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le 29/07/2020

ID : 971-219711116-20200725-M20200535-DE

N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

Membres en exercice :	27
Membres présents :	23
Vote pour :	25
Vote contre :	00
Abstention :	00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le .....  
Deshaies, le .....

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille vingt, le Samedi 25 Juillet, suite à la convocation du 17 juillet, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à neuf heures à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

**Sont présents :** MARC Jeanny, BERNIER Maritza, NICOISE Robert, GAMINETTE Liliane, APPOLINAIRE Lionel, BARRE née MANCO Augustina, HILAIRE Gilbert (*respectivement, Maire, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> adjoint*), SOMMEIL Nicole, MORVAN Philippe, JUDITH née GOUBIN Villard, UGOLIN Gérard, OPET Ghislaine, CARENE Patrice, JEAN-LOUIS Klébert, MOUILA Gladys, MOBETIE Marie-France, VALLUET Anselme, SORIMOUTOU Katia, GOUBIN Fred, PHIBEL Renéline, MANIOC Alain, FABRONI ROSAN Rosenale, HURGON Jacques,

**Absents excusés :** GUILLAUME Alphonse, PHILETAS Christina (Procuration à Maritza BERNIER), LEDUC Jean-Marie (procuration à MARC Jeanny), GAMINETTE Julien (1<sup>er</sup> adjoint et conseillers municipaux)

**Sont absents :**

**Secrétaire de séance :** MOUILA Gladys

**Ont assisté :** Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

**Secrétaires Administratives :** Odile OPET, Yasmine SAINT-MARC

Deshaies, le 25 Juillet 2020

Le Maire



Jeanny MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

\*\*\*\*\*

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

**Exposé des motifs**

Madame le Maire informe l'assemblée que les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics (CMP) prévoient les modalités de désignation de la Commission d'appel d'offres (CAO).

La commission d'appel d'offres se réunit afin d'examiner les propositions déposées par les candidats à un marché public, notamment dans le cadre des procédures formalisées.

La commission d'appel d'offres, lorsqu'il s'agit d'une commune de 3 500 habitants et plus est composée :



N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

- Du maire, président, ou de son représentant (un élu ayant délégation du Maire),
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

### **DISPOSITIF DECISIONNEL**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du Code générale des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article 1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

### **DECIDE à l'UNANIMITE**

**Article 1** : DESIGNER les 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres tels que détaillés en annexe.

**Article 2** : DECIDER, qu'au titre de l'article L2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret

**Article 3** : DE PROCEDER à l'élection des membres, selon le principe de la représentation proportionnelle des élus au sein de l'Assemblée Communale, le Maire étant le Président de droit des Commissions Communales

**Article 4** : De DONNER pouvoir à Madame le Maire pour signer les actes s'y rapportant





N° d'affichage :

SEC/2020/05/24

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 25 Juillet 2020

## Membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

N°	LIBELLE	NOMBRE DE MEMBRES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES	10	1. Alphonse GUILLAUME 2. Gilbert HILAIRE 3. Lionnel APPOLINAIRE 4. Julien GAMIETTE 5. Renéline PHIBEL	1. Klébert JEAN-LOUIS 2. Philippe MORVAN 3. Marie-France MOBETIE 4. Villard JUDITH 5. Alain MANIOC

Deshaies, le 25 juillet 2020

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme



Le Maire

Jeanny MARC